



Demande de bourse de collège : après le 19 octobre 2019, il sera trop tard.

publié le 04/10/2019 - mis à jour le 10/09/2020

Rappel,

Le 9 septembre dernier, votre enfant vous a remis la note concernant la demande de bourse nationale de collège avec la procédure à suivre.

Chaque élève inscrit au collège peut faire une demande de bourse nationale de collège.

La demande d'une bourse de collège en ligne est généralisée à tous les collèges publics de toutes les académies. Pour cela, le parent ou responsable d'au moins un élève au collège devront se connecter au portail Scolarité-Services.

ATTENTION : la date limite de demande de bourse de collège est fixée au 19 octobre 2019.

Demander une bourse de collège en ligne :

. pour faire une simulation ou vous aider à comprendre la démarche (cf. le Tutoriel de la demande de bourse avec un compte éducation nationale) : www.education.gouv.fr/aides-financieres-college et <http://www.dailymotion.com/video/x5spbnw>

. pour se connecter et faire sa demande de bourse : passez par le site du collège -> ICart et connectez-vous à l'ENT avec votre identifiant et votre mot de passe Parent puis cliquez sur l'icône "Téléservices" (en haut à droite dans le bandeau noir) -> Bourses de collège et laissez-vous guider

Les identifiants ENT (qui servent également à visionner Pronote ou Sacoche) vous ont été transmis par mail le jour de la rentrée,

Pour les anciens élèves, les identifiants sont identiques à ceux de l'année passée.

Si vous n'arrivez pas à saisir votre demande en ligne, vous pouvez contacter Mme Nathalie FERRET, la secrétaire, qui vous aidera, ou, compléter un dossier papier et le rapporter au secrétariat avant le 19 octobre 2019.